



Au travail, mon responsable fume du tabac mais aussi du cannabis.

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 15 août 2011

Bonjour,

Depuis janvier 2011, je suis victime de tabagisme passif sur mon lieu de travail. je travaille dans un centre commercial. Mon responsable se permet non seulement de fumer du tabac mais aussi du cannabis sans aucune gêne. Naturellement j'ai pensé à faire venir l'inspection du travail mais de toutes manières tout se produit une fois le rideau baissé.

J'ai décidé d'intenter une action car je n'en peu plus. D'autre collègues se mettent à fumer aussi. J'ai peur d'être licencié.

Que dois je faire ?

Merci d'avance

Cdt

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction. Vous préciserez les conditions (rideau baissé) dans lesquelles l'infraction est commise.
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes
- Exercer votre [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi
- Ou [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République.

Effectuez ou confirmez toujours ces démarches par courrier et si vous craignez que votre situation soit mise en péril, demandez que votre anonymat soit respecté, mais n'écrivez jamais de manière anonyme.